



Saint-Jean De Gonville



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 06 novembre 2018, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

Présents : Valérie DI PAOLO VUAILLAT, Patrick DUMAS, Christophe CHEVROLAT, Marie-Jeanne CLARET, Janine BAIL, Stéphane MERANDET, Johan VERNATON, Romero RICCI, Frédéric DESBORDES, Florian MOREL

Absents excusés : Cécile MAGNIN (procuration à Marie-Jeanne CLARET), Stéphanie BELOTTI (procuration à Christophe CHEVROLAT), Christophe LEBRUN (procuration à Janine BAIL), Michel LAPLACE (procuration à Romero RICCI)

Secrétaire de séance : Johan VERNATON

Le compte-rendu du 02 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

I/ Délibérations

1/ Avis de la commune de Saint-Jean-de-Gonville sur l'évolution de la Communauté de communes du Pays de Gex en communauté d'agglomération

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal :

- qu'aux termes de sa délibération n° 2018.00275 du 27 septembre 2018, le Conseil communautaire a fait le constat que la Communauté de communes du Pays de Gex exerce déjà les compétences fixées pour une communauté d'agglomération au sens des articles L.5211-41 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales et qu'elle peut donc se transformer en communauté d'agglomération sous réserve qu'elle remplisse les conditions de création ;
- que ces conditions sont remplies puisque l'unité urbaine formée par les communes de Gex (11.949 hab.) et Cessy (4.934 hab.) permet de satisfaire aux conditions fixées par l'article L.5216-1 du Code général des collectivités territoriales.

Aussi, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'évolution de la Communauté de communes du Pays de Gex en communauté d'agglomération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

2/ Convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Gex dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

Afin de se mettre en conformité, la Communauté de communes du Pays de Gex a passé un marché afin de désigner un prestataire en qualité de DPD pour l'ensemble des 32 entités du territoire (les 27 communes, les établissements publics et la C.C.P.G.).

Le montant de la participation de la commune de Saint-Jean-de-Gonville est fixé proportionnellement au nombre d'habitants de la commune à 345.01 € la première année et à 129.38 € les années suivantes.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

3/ Convention de gestion à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Gex dans le cadre de l'entretien des fossés d'eaux pluviales

Dans le cadre de la prise de compétence eaux pluviales au 1er janvier 2018 par la Communauté de communes du Pays de Gex, il a été proposé aux communes une compétence élargie comprenant la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et la compétence ruissellement sur les zones non urbaines.

Ainsi, la Communauté de communes du Pays de Gex (C.C.P.G.) nous propose de mettre en œuvre ensemble une convention de gestion afin que nous puissions continuer ces missions d'entretien. Pour la commune de Saint-Jean-de-Gonville, le montant de base des dépenses de gestion pour la mission d'entretien des fossés pour l'année 2018 s'élève à 2 500,00 H.T. basé sur 6 Kml de fossés.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

4/ Décision modificative n°04/2018 – Régularisation des frais de personnel

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les frais de personnel.

En effet, les crédits budgétaires de 2018 inscrits en dépenses de fonctionnement à l'article 6411 « Personnel titulaire » ne sont pas suffisants. Il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

Num	Libellé	Recettes	Dépenses
6411	Personnel titulaire		+ 25 000.00 €
7067	Redevance service périscolaire	+ 25 000.00 €	

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

5/ Accès du restaurant scolaire aux enseignants de l'école de Saint-Jean-de-Gonville : modification du tarif repas pour la saison 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 03 octobre 2017, les enseignants de l'école de Saint-Jean-de-Gonville sont autorisés à prendre leurs repas de midi au restaurant scolaire au tarif de 3,50 €.

Le prestataire Bourg Traiteur ayant augmenté ses prix pour la saison 2018/2019, il convient d'acter le nouveau tarif à 3,70 € le repas adulte.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

6/ Approbation de la mission de contrôle technique relative aux travaux de rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation de la salle polyvalente dans le cadre de sa mise aux normes d'accessibilité.

A ce jour, il convient de désigner un contrôleur technique en charge de l'opération. Une consultation a donc été lancée sous forme de procédure adaptée le 12 octobre 2018 et la date de remise des offres a été fixée au 25 octobre 2018 à 12h00.

3 cabinets ont remis une offre dans les délais impartis : BUREAU VERITAS, APAVE et ALPES CONTROLES.

Après analyse, Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet APAVE pour un montant de 3 684.00 € H.T.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

7/ Approbation de la mission de coordination de sécurité et protection de la santé relative aux travaux de rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation de la salle polyvalente dans le cadre de sa mise aux normes d'accessibilité.

A ce jour, il convient de désigner un coordonnateur de sécurité et protection de la santé en charge de l'opération. Une consultation a donc été lancée sous forme de procédure adaptée le 12 octobre 2018 et la date de remise des offres a été fixée au 25 octobre 2018 à 12h00.

4 cabinets ont remis une offre dans les délais impartis : DEKRA, BUREAU VERITAS, APAVE et ALPES CONTROLES.

Après analyse, Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet BUREAU VERITAS pour un montant de 2 500.00 H.T.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

8/ Approbation de l'étude géotechnique relative aux travaux de rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation de la salle polyvalente dans le cadre de sa mise aux normes d'accessibilité.

A ce jour, il convient de désigner un bureau de géotechnique en charge de l'opération. Une consultation a donc été lancée sous forme de procédure adaptée le 12 octobre 2018 et la date de remise des offres a été fixée au 25 octobre 2018 à 12h00.

3 cabinets ont remis une offre dans les délais impartis : AIN GEOTECHNIQUE, CONFLUENCE et SOL ETUDE.

Après analyse, Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet SOL ETUDE pour un montant de 2 640.00 € H.T.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

9/ Approbation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir avec l'Office National des Forêts pour l'exploitation au câble mât des parcelles forestières

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'exploitation au câble mât des parcelles cadastrées A 26-27-28-30-31-32-33 ainsi que la commercialisation des bois.

Afin de suivre ces travaux, il convient de conclure avec l'Office National des Forêts une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant le suivi technique et financier du chantier, le contrôle du cubage et du classement, la réception avec l'acheteur.

La proposition de l'Office National des Forêts s'élève à 3 932.00 € H.T.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

10/ Décision modificative n°05/2018 – Régularisation des taxes d'aménagement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les taxes d'aménagement suite à l'annulation de certains permis de construire.

En effet, les crédits budgétaires de 2018 inscrits en dépenses d'investissement à l'article 10226 « Taxe d'aménagement » ne sont pas suffisants. Il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

Num	Libellé	Recettes	Dépenses
10226	Taxe d'aménagement		+ 64 649.23 €
2315	Immobilisations en cours	+ 64 649.23 €	

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

II/ Date des réunions prévues

Mercredi 07/11/18 à 18h30 à la CCPG :	Environnement
Judi 08/11/18 à 18h30 à la CCPG :	Economie
Mardi 13/11/18 à 19h00 à la CCPG :	Aménagement
Judi 15/11/18 à 18h30 à la salle voûtée :	Conseil d'école
Vendredi 16/11/18 à 19h00 à Thoiry :	AG Jeunes Sapeurs-Pompiers
Mercredi 21/11/18 à 18h00 à la CCPG :	Patrimoine/Maîtrise d'ouvrage
Mercredi 21/11/18 à 18h30 à Péron :	SIVOS
Dimanche 25/11/18 à 10h00 à St-Jean :	Sainte-Barbe
Mardi 27/11/18 à 18h00 à la CCPG :	GVD
Mercredi 28/11/18 à 18h00 à Prévessin :	Comité technique Régie des Eaux
Mercredi 28/11/18 à 18h30 à la CCPG :	Culture/Tourisme
Judi 29/11/18 à 20h00 à la CCPG :	Conseil communautaire
Vendredi 30/11/18 à 10h00 à Thoiry :	Conférence territoriale

III/ Factures payées

Dépannage chaudières école + mairie	SOLARITHERM	1 631.88 €
Réfection enrobé école	EIFFAGE	21 865.20 €
Redevance incitative 2 ^{ème} semestre	CCPG	3 230.70 €
Taxes foncières 2018	TRESORERIE	4 990.00 €
Produits d'entretien	DACD	1 127.71 €
Ramettes papiers école + mairie	MICHAUX	1 206.72 €
Location photocopieur 4 ^{ème} trim.	XEROX	1 850.46 €
Maintenance informatique tablettes école	MBI	1 238.40 €
Situation n°4 travaux d'aménagement de voirie	SER SEMINE	30 390.62 €
Situation n°1 travaux d'aménagement de voirie – sous-traitant	VIA SYSTEM	35 103.46 €

Consommation gaz septembre 2018	TOTAL	1 062.21 €
Remplacement chauffe-eau appartement école	SOLARITHERM	1 499.68 €
Repas cantine septembre 2018	BOURG TRAITEUR	7 232.58 €
Aire de jeux maison communale	DIVERS CITE	25 442.40 €
Achat parcelle SOUDAN	Me GRENIER	1 196.00 €
Chambre froide salle polyvalente	TECHNOFROID	4 370.40 €

IV/ Commissions

1/ Infogonville

Les articles doivent être transmis avant le 19 novembre pour une parution mi-décembre.

2/ Social

La vente des brioches au profit de l'ADAPEI a été un succès avec environ 320 brioches vendues. Les associations gonvilloises ont été très impliquées.

3/ Associations

- La soirée de l'Amicale gonvilloise, organisée cette année par le Foot Sud gessien, aura lieu ce samedi 10 novembre.
- L'association Swan Rangers sollicite la mairie pour le versement d'une subvention. Le conseil municipal émet un avis défavorable.

4/ Scolaire

Ecole

- La réunion de fin de période avec les ATSEM a eu lieu le 16 octobre dernier, le bilan est positif. Sylvie Torlet, la nouvelle directrice, souhaite qu'une réunion soit organisée avec les ATSEM et les enseignantes pour s'organiser en cas d'absence d'un agent.

Accueil de loisirs

- Le bilan est positif avec une fréquentation stable :
 - o Restaurant scolaire : 150 enfants en moyenne
 - o Périscolaire matin : 40 enfants en moyenne
 - o Périscolaire soir : 62 enfants en moyenne
 - o Mercredi : 31 enfants en moyenne

- Depuis cet été, les parents utilisent uniquement l'accès du bas (côté bibliothèque) pour déposer et récupérer leurs enfants. L'objectif est de renforcer la sécurité en contrôlant mieux les allées et venues.
- Un agent de la CAF est actuellement en visite pour faire le point sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- Depuis la rentrée, un élément bio est intégré chaque jour au menu du restaurant scolaire. Afin de compenser le surcoût, Bourg Traiteur supprime du menu une entrée ou un dessert tous les 15 jours.
- Un incident est survenu au sein de l'accueil de loisirs le jour d'Halloween : un enfant a échappé à la vigilance des animateurs et s'est endormi dans les toilettes pendant le déjeuner de midi. La mère de l'enfant a été reçue et les animateurs concernés ont été rappelés à l'ordre.

5/ Travaux

Aires de jeux

Les aires de jeux situées à la salle polyvalente et à la salle communale sont en service.

Travaux de voiries

- Les enrobés ont été réalisés par l'entreprise SER SEMINE, des jalons ont été posés par le service des routes du Conseil départemental.
- Il conviendrait de réaliser un marquage au sol à Choudans afin de délimiter le milieu de la voie et de réfléchir à la signalisation à mettre en place rue du Champ de Foire (stop ou priorité à droite).
- Le chemin des Vignettes a été goudronné, les renvois d'eau seront vérifiés. Marie-Jeanne CLARET précise ne pas avoir été informée de ces travaux.

Ecole

L'aménagement du parking a débuté ce jour.

Signalétique

Il devient urgent d'installer les panneaux « interdit aux engins à moteur » à proximité du skate Park et à l'entrée des chemins ruraux.

6/ Urbanisme

La prochaine commission est prévue le jeudi 08 novembre à 18h30.

V/ Divers

Centenaire de la guerre 14-18 à Saint-Jean-de-Gonville

La cérémonie aura lieu le samedi 10 novembre à 10h30, les conseillers sont attendus à 10h00 pour la mise en place.

Centenaire de la guerre 14-18 à Challex

La commémoration aura lieu le dimanche 11 novembre à partir de 10h00 à Challex et sera présidée conjointement par les communes de Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny et Saint-Jean-de-Gonville.

Cette journée sera financée par les fonds restant après la dissolution de l'Office du Tourisme de Collonges. L'éventuel reliquat sera reversé aux écoles des anciennes communes membres.

Frédéric DESBORDES fait part de son étonnement quant à la mention d'un office religieux sur le programme et rappelle que le principe de laïcité de l'état n'est pas respecté.

Michel BRULHART précise que cette cérémonie est organisée par l'association des anciens combattants et reste bien évidemment facultative. Chacun est libre d'y assister ou non.

Forum international de la mobilité durable

Un forum est organisé les 15 et 16 novembre prochains à Archamps et Annemasse « afin de (re)découvrir et (re)penser la mobilité de demain ».

Salle de motricité

Pour rappel, il a été acté lors de la séance du Conseil municipal du 03 octobre 2017 la décision suivante :

« Compte-tenu des sollicitations toujours plus nombreuses et des besoins de l'équipe enseignante, le Conseil municipal décide de ne plus donner suite aux demandes associatives et de réserver la salle de motricité à l'usage exclusif de l'école et de l'accueil de loisirs, et ce dès la rentrée de septembre 2018 ».

Frédéric DESBORDES quitte la séance à 21h15.

[VI/ Commissions de la C.C.P.G.](#)

Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de la C.C.P.G.

Aménagement

- Un état des lieux chromatique du Pays de Gex a été réalisé.
- Le nombre de places de stationnement obligatoires dans le cadre d'un permis de construire sera plafonné à 3 pour une maison individuelle.

Régie des eaux gessiennes

- Une étude est menée afin de déterminer l'incidence d'éventuels travaux de réseaux sur le prix de l'eau. Une taxe d'aménagement intercommunale pourrait être envisagée pour financer ces opérations.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu
le Mardi 04 Décembre 2018 à 20h00 à la Mairie**